

## SEANCE DU 06 avril 2022

Le **six avril deux mille vingt-deux**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Stéphanie PAWLOWSKI, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Philippe MONCORGER.

Absent avec pouvoir : Monsieur Jean Michel MOULIN (pouvoir à Clément LE PAGE)

Absent excusé : Aurélien CHAMPROMIS

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Conseil d'école
- Conseil municipal des jeunes
- Budget 2022 commune
- Budget 2022 assainissement
- Impôts 2022
- RPQS
- Logements T4 Cure
- Suivi impayés
- Logement Mr Blanc
- Projet MAM : avancement
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU :

- Commission ECONOMIE :

Monsieur Olivier BOICHON nous fait un rapport de la réunion. Le rapport détaillé sera envoyé en parallèle du compte rendu.

- Conseil municipal des jeunes :

Madame Stéphanie PAWLOWSKI nous fait un rapport des activités en cours du CMJ :  
Le règlement du concours de dessin est achevé. Le concours aura lieu du 1<sup>er</sup> mai au 17 juin inclus.

Le concours est découpé en 5 catégories:

- catégorie 1: les enfants entre 4 ans à 6 ans
- catégorie 2: les enfants entre 7ans à 10 ans
- catégorie 3: les jeunes entre 11 ans à 14 ans
- catégorie 4: les jeunes entre 15 ans à 17 ans
- catégorie 5 : 18 ans et plus ...Vote 24 juin.

Tous les détails seront inscrits dans le règlement.

La remise des prix se fera le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18h30 en mairie.

Afin de responsabiliser le CMJ et pour leur laisser une marge de manœuvre dans leurs entreprises, les élus décident de leur allouer 2 000 € par accord de principe dans le budget 2022.

- **Conseil d'école :**

Madame Delphine FARGE nous fait un résumé du conseil d'école qui a eu lieu le 22 mars 2022 :

- Un remplaçant est actuellement en place pour le cycle 3 des vacances de février jusqu'aux vacances d'avril.

- Effectif rentrée 2022/2023 :
- 64 enfants d'inscrits
  - Maternelle : 19
  - CP CE1 : 19
  - CE2 CM1 CM2 : 26.

- activités prévues sur cette fin d'année scolaire :

- cycle 1 et 2 : maison du patrimoine à Matour
- cycle 3 : la volerie du forez.

- Toilettes des maternelles : une séparation va être mise sur l'un des toilettes.

### **DEMANDE DE REMPLACEMENT DU TBI DE LA CLASSE MATERNELLE**

Le Maire expose que le Tableau de Bord Interactif de la classe de maternelle est en fin de vie. La directrice a donc demandé son remplacement sachant qu'il n'existe aucune subvention prévue pour les classes de maternelle. Le Conseil ayant des avis assez mitigés, un sondage auprès des parents d'élèves a été lancé (40 réponses et 85% sont pour l'informatique dans la classe) l'ASEN propose une répartition à hauteur de 50% sur le montant HT.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal : (10 pour, 3 abstentions, 2 contres)

- DECIDE de valider l'achat du TBI pour la classe de maternelle avec la participation de l'ASEN

\*\*\*\*\*

### **BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

#### **Délibération n°2022/017**

Mr le Maire présente le budget 2022 au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2022 par chapitre :

<b>Section fonctionnement - Dépenses</b>		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	125 023.47
012	Charges de personnel	147 397.80
014	Atténuations de produits	179.00
65	Autres charges de gestion courante	52 822.00
66	Charges financières	6 130.60
67	Charges exceptionnelles	2 600.00
023	Virement à la section d'investissement	70 000.00
042	OP ordre transfert entre section	6 004.29
<b>Total</b>		<b>410 157.16</b>

<b>Section fonctionnement - Recettes</b>		
	Chapitres	Montants
70	Produits de services	26 504.88
73	Impôts et taxes	188 675.00
74	Dotations et participations	143 004.00
75	Autres produits de gestions courantes	51 350.00
77	Produits exceptionnels	623.28
<b>Total</b>		<b>410 157.16</b>

<b>Section investissement - Dépenses</b>		
	Chapitres	Montants
20	Immo. Incorporelles	4 000.00
21	Immo. corporelles	100.00
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00
23	Immo. En cours	267 600.00
16	Emprunts et dettes	39 498.60
041	Opération patrimoniale	41 826.06
<b>Total</b>		<b>358 024.66</b>

<b>Section investissement - Recettes</b>		
	Chapitres	Montants
001	Bénéfice reporté	63 514.11
10	Fond divers	122 163.06
13	Subventions d'investissement	96 343.20
040	OP ordre de transfert entre sections	6 004.29
021	Virement de la section fonctionnement	70 000.00
<b>Total</b>		<b>358 024.66</b>

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2022 de la Commune.

\*\*\*\*\*

**BUDGET PRIMITIF 2022 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Délibération n°2022/018**

Mr le Maire présente le budget 2022 de l'eau et assainissement au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2022 par chapitre :

<b>Section fonctionnement - Dépenses</b>		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	10 741.18
012	Charges de personnel	3 000.00
042	OP ordre de transfert entre section	15 012.20
66	Charges financières	2 100.00
<b>Total</b>		<b>30 853.38</b>

<b>Section fonctionnement - Recettes</b>		
	Chapitres	Montants
002	Excédent reporté	10 389.38
70	Produits de services	16 000.00
042	OP ordre de transfert entre section	4 464.00
<b>Total</b>		<b>30 853.38</b>

<b>Section investissement - Dépenses</b>		
	Chapitres	Montants
23	Immo. En cours	153 205.83
16	Emprunts et dettes	10 700.00
040	OP ordre de transfert entre section	4 464.00
<b>Total</b>		<b>168 369.83</b>

<b>Section investissement - Recettes</b>		
	Chapitres	Montants
001	Bénéfice reporté	111 357.63
040	OP ordre transfert entre section	15 012.20
13	Subvention d'investissement	42 000.00
<b>Total</b>		<b>168 369.83</b>

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2022 de l'eau et assainissement.

\*\*\*\*\*

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

#### **Délibération n°2022/019**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2022 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;

- Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 qui dit que ce sont les conseils municipaux qui fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe ;
  - Vu la Loi de finances pour 2009 ;
- **DIT** qu'aucune augmentation des taux d'imposition ne doit être réalisée cette année ;
- **FIXE** le taux des différentes taxes comme suit :

	<b>Rappel Taux 2021 (%)</b>	<b>Taux 2022(%)</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	31.94	31.94
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	38.77	38.77

\*\*\*\*\*

### **RPQS :**

Le dossier est toujours en attente de vérification auprès de Systéa. Aucune décision ne peut être prise ce soir.

\*\*\*\*\*

### **LOGEMENT CURE T4 :**

Le futur locataire a déjà signé le bail.

Vu le besoin du logement d'être rafraîchi,  
Vu la difficulté d'offrir des mois de loyer sachant que la CAF est reversée directement à la commune,  
Le conseil propose de fournir les matériaux nécessaires à la réhabilitation.

\*\*\*\*\*

### **SUIVI DES IMPAYES :**

Madame Sandrine VEROT nous expose :

- Une 1ere famille a versé 1100 euros. Cette famille est maintenant logée dans une maison de Ressins, sous le gymnase. Les enfants viendront plus rarement à la cantine.
- La dette de la 2eme famille continue de se creuser : 4168 € de loyers et 800 garderie/cantine.

Nous avons proposé de prendre de rendez-vous, sans réponse à ce jour. Monsieur le Maire va reprendre contact avec eux ainsi qu'avec le Trésor Public pour la mise en place d'un échéancier.

- La 3eme famille ayant déjà eu une remise de dette il y a un an, recommence à avoir des retards de paiement. Un courrier va leur être adressé pour trouver des solutions.

\*\*\*\*\*

### **LOGEMENT MR BLANC**

Le Maire expose que la commune va être obligé de faire nettoyer l'intérieur de ce logement pour la protection du voisinage. Nous sommes en attente d'un écrit des services sanitaires ou de l'ARS, afin de faire ces démarches dans les règles.

Une estimation entre 3 000 et 4 000 euros a été faite par une entreprise de nettoyage.

\*\*\*\*\*

### **PROJET MAM :**

Madame LAPIERRE et madame SANTO sont venues le jeudi 17 mars pour l'inspection du logement avec Mme BOURHIS (PMI). Celle-ci a exposé :

- la liste des travaux recommandés,
- les démarches à faire pour Equipement Recevant du Public
- il y a une possibilité de subvention de la CAF

Le maire explique qu'il a pris des renseignements auprès du département et de la région :

- il existe une subvention de l'étude par le département
- il existe une subvention de la région mais sans percevoir de loyer.

Si le projet se confirme, il est possible de commencer les travaux cette année avec l'accord région et une demande de subvention en 2023.

Une réunion est prévu à la mairie de Nandax le vendredi 20 mai à 10h00 avec les associées, CAF/PMI, Mme DUGELAY et la commune.

\*\*\*\*\*

### **SUBVENTION RESSINS VILLAGE :**

#### **Délibération n°2022/020**

Monsieur le Maire expose que l'accueil de loisir « Ressins-Villages » offre un service de centre de loisir aux enfants et par la même une solution de garde pour les parents dans le besoin durant les vacances scolaires. Chaque année Il nous envoie un état concernant les aides aux familles inscrivant leur enfant au CLSH de RESSINS pour les vacances scolaires et demande une subvention à hauteur de :

- 3.50€ pour une journée par enfant,
- 1 € pour une demi-journée par enfant.

Tous les ans la subvention doit être votée et celle-ci a toujours fait l'unanimité.

Le Maire propose de rendre le vote permanent.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'allouer une subvention annuelle à l'Association « Animation Ressins Villages » en fonction de l'état annuelle à raison de 3.50€ pour une journée par enfant et de 1 € pour une demi-journée par enfant.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion le 11 mai 2022.